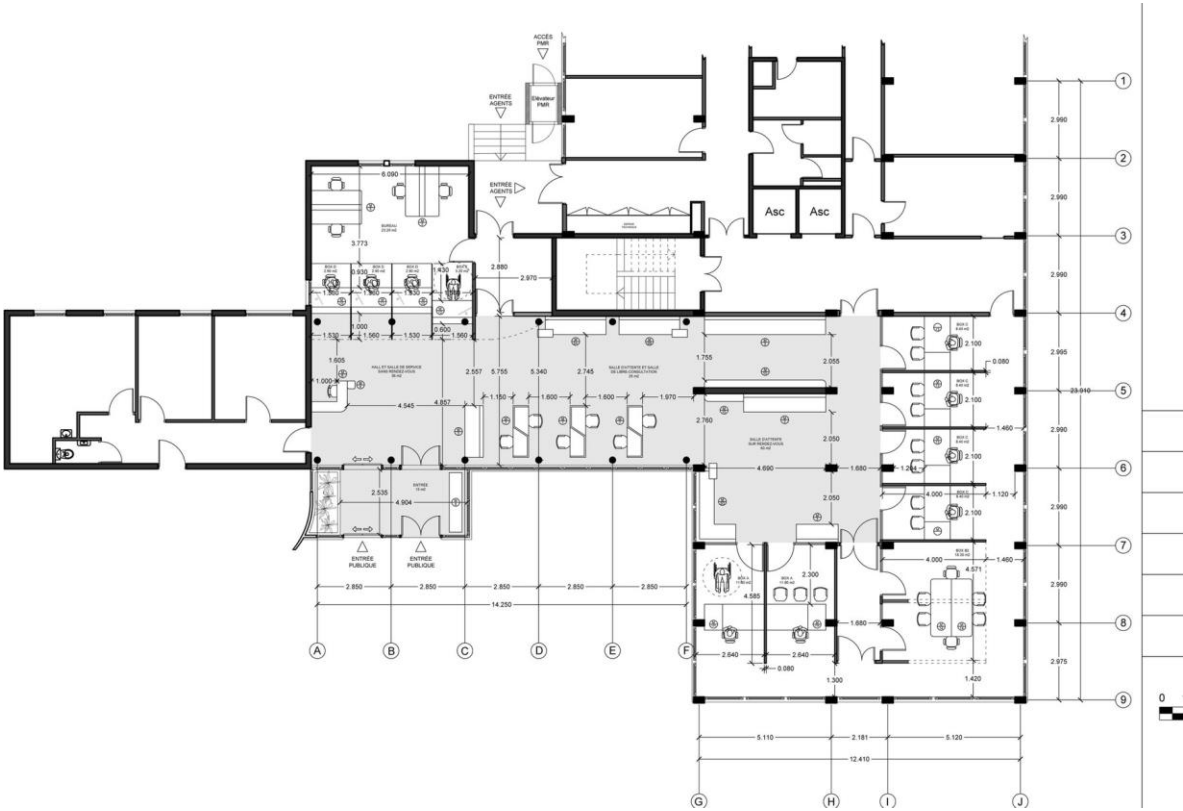


NOTICE ARCHITECTURALE GÉNÉRALE

UN ACCUEIL PUBLIC LISIBLE, PROTECTEUR ET ACCUEILLANT

Travaux de réaménagement de l'accueil et de mise en accessibilité
Centre des Finances publiques de Troyes – 17, boulevard du 1er RAM



Plan général du projet : une organisation continue des modalités d'accueil et des circulations.

LISIBILITÉ	MÉDIATION	JUSTE DISTANCE	SOBRIÉTÉ
HOSPITALITÉ	PROTECTION	ADAPTABILITÉ	PRÉCISION

Phase PRO/DCE — Version V02 — 17 août 2026

Tableau des vérifications et versions

Version	Date	Objet de la révision	Rédaction / vérification
V01	11/08/2026	Première rédaction issue des principes validés à l'AVP, transmise à la maîtrise d'ouvrage pour vérification.	LC-Architectes / LC
V02	17/08/2026	Version synthétique finale pour publication, coordonnée avec le mémoire technique général V03, les CCTP, DPGF et pièces graphiques stabilisés. Passage au présent, suppression des redondances et recentrage sur les intentions architecturales.	LC-Architectes / LC — visa MOA à compléter

Sommaire

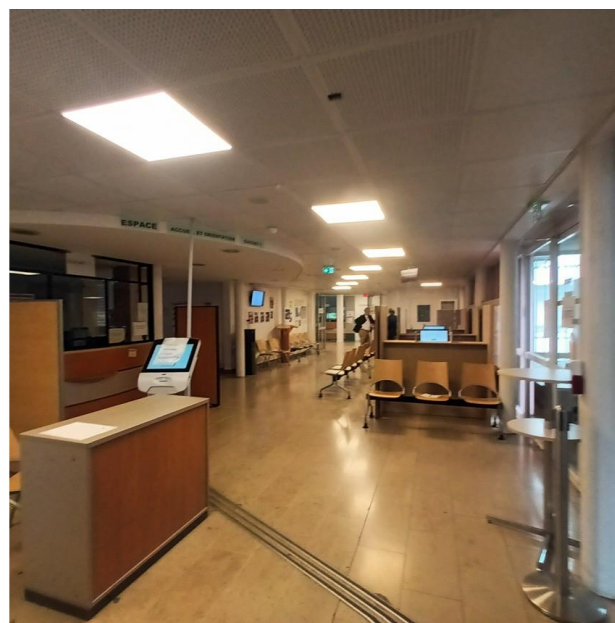
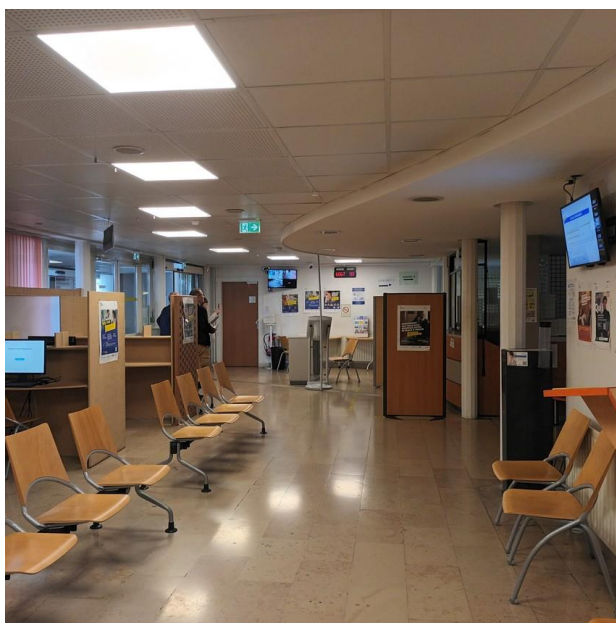
Tableau des vérifications et versions.....	1
1. Fonction de la notice.....	3
2. Transformer sans effacer.....	4
3. L'architecture comme médiation du service public.....	4
4. La juste distance : protéger sans fermer	6
5. Une gamme limitée de situations d'accueil.....	6
6. Une atmosphère institutionnelle, claire et accueillante	7
7. Une accessibilité intégrée au projet.....	7
8. Le mobilier comme architecture de proximité	8
9. Ce que l'architecture attend des entreprises	8
10. Intention finale.....	9

1. Fonction de la notice

Cette notice donne aux entreprises une lecture architecturale d'ensemble du projet avant l'examen des pièces propres à leur lot. Les CCTP, les DPGF et les plans définissent les ouvrages, les performances et les limites de prestations ; le présent document en expose le sens, c'est-à-dire la relation recherchée entre l'administration, les usagers, les agents et l'espace qui les accueille.

Le projet n'est pas la juxtaposition de cinq lots. Il forme une seule architecture : le traitement préalable de l'existant rend possible la transformation, les aménagements structurent les usages, les installations assurent le fonctionnement, l'accès PMR complète la chaîne d'accessibilité et le mobilier organise la relation concrète entre les personnes. Chaque entreprise doit donc comprendre la place de son intervention dans cet ensemble.

La présente version privilégie volontairement les principes, le plan et les relations spatiales. Les vues 3D de travail, appelées à évoluer pendant les études d'exécution, ne constituent pas une prescription de teinte, de détail de mobilier ou de finition ; les plans PRO/DCE, CCTP, échantillons, prototypes et visas de la phase d'exécution font référence pour ces points.



État existant : un accueil marqué par la superposition progressive des usages, mobiliers et informations.

2. Transformer sans effacer

L'accueil actuel porte la trace de plusieurs campagnes d'aménagement successives. Mobiliers, vitrages, écrans, assises, signalétique et dispositifs de protection se sont ajoutés pour répondre à des besoins réels, mais leur accumulation a progressivement rendu le fonctionnement moins immédiatement compréhensible. Le projet ne juge pas négativement ces transformations : il cherche à retrouver une unité, à distinguer les usages et à restituer au lieu une lecture plus calme.

La transformation ne suppose pas une remise à neuf systématique. La structure, les façades, les circulations, une partie des plafonds et des équipements conservent une valeur d'usage. Le projet procède par sélection : conserver ce qui peut servir, adapter ce qui peut évoluer, déposer ce qui est devenu incompatible et concentrer l'investissement sur ce qui améliore réellement l'accueil. Cette économie de moyens inscrit la nouvelle intervention dans l'histoire concrète du bâtiment tout en réduisant les démolitions et les remplacements inutiles.

PRINCIPE D'INTERVENTION

Transformer l'usage et la perception du lieu avec une intervention mesurée : moins d'objets ajoutés, davantage de cohérence entre ce qui est conservé, adapté et créé.

3. L'architecture comme médiation du service public

Le projet ne cherche ni une architecture de représentation ni un décor institutionnel. Il cherche d'abord à rendre le service compréhensible. Dès son arrivée, l'usager doit pouvoir reconnaître où se trouve l'information, où il doit attendre, comment il accède à la libre consultation et de quelle manière il rejoint un entretien plus individualisé. L'espace commence ainsi à répondre avant même qu'un panneau, un écran ou un agent ne le fasse.

L'organisation repose sur deux régimes complémentaires. L'accueil sans rendez-vous, placé à proximité de l'entrée, permet une prise en charge immédiate et visible ; l'accueil sur rendez-vous s'installe dans une séquence plus calme, autour d'une zone d'attente qui distribue les box. Entre les deux, les circulations et les vues construisent une gradation continue : le niveau de confidentialité augmente avec la nature de l'échange sans fragmenter l'accueil en une succession de seuils administratifs.

TROIS QUALITÉS

Lisibilité des parcours et des modalités de prise en charge ; gradation entre accueil ouvert et entretien confidentiel ; adaptabilité aux rythmes réels du service.

4. La juste distance : protéger sans fermer

La relation entre l'agent et l'utilisateur est au centre du projet. La distance nécessaire ne se réduit pas à une mesure entre deux sièges : elle résulte de la position des corps, de la hauteur et de la profondeur du mobilier, des passages de documents, des transparences, des limites matérielles et des possibilités de retrait. Un accueil trop ouvert expose les agents et les informations ; un dispositif trop fermé transforme immédiatement le service public en architecture défensive. Le projet recherche une position plus juste, dans laquelle la protection est réelle sans devenir le message dominant perçu par le public.

Les espaces réservés aux agents forment une continuité interne distincte des circulations publiques. Les postes d'accueil et les box sont desservis depuis cette zone protégée, ce qui évite aux agents de traverser les espaces d'attente et garantit un chemin de retrait. Cette organisation spatiale constitue la première mesure de sûreté ; les vitrages, contrôles d'accès, alarmes et autres équipements la complètent sans se substituer à la qualité de la géométrie, des vues et des circulations.

5. Une gamme limitée de situations d'accueil

Le projet ne répète pas un poste unique sur tout le plateau. Il construit une gamme volontairement limitée de situations correspondant à des usages différents : information et orientation de premier niveau, modules compacts pour les échanges brefs, box courants pour les entretiens ordinaires, box de plus grande dimension pour les situations impliquant plusieurs interlocuteurs et pour l'accueil accessible. Cette différenciation évite de traiter toutes les demandes avec le même degré de fermeture, la même surface et la même mise à distance.

L'ensemble polyvalent complète le dispositif. Pendant les périodes de forte fréquentation, il peut fournir deux positions de réception supplémentaires ; le reste de l'année, il retrouve une fonction de réunion ou de travail collectif. Cette flexibilité n'a pas pour objectif de produire un espace indéterminé : chaque configuration reste clairement lisible, confortable et simple à mettre en œuvre, sans transformation lourde de l'architecture.

LA FLEXIBILITÉ N'EST PAS L'INDÉTERMINATION

Chaque espace conserve une identité claire. Seuls les éléments qui doivent réellement évoluer sont conçus pour être transformés, déplacés ou reconfigurés.

6. Une atmosphère institutionnelle, claire et accueillante

Le nouvel accueil demeure un équipement public. Il ne cherche ni l'apparence d'un commerce ni l'intimité artificielle d'un intérieur domestique. Il corrige en revanche la perception froide ou défensive que peuvent produire l'accumulation de barrières, de vitrages, d'affiches et d'équipements non coordonnés. L'atmosphère recherchée est institutionnelle, calme et précise, portée par une lumière mieux hiérarchisée, une acoustique maîtrisée et des surfaces de contact plus chaleureuses.

La palette reste volontairement limitée. Un fond clair et neutre unifie les parties conservées et les ouvrages neufs ; les éléments bois ou d'aspect bois, ainsi que les traitements acoustiques, introduisent ponctuellement une qualité tactile et une perception plus chaleureuse sans transformer le lieu en décor. Les couleurs servent l'orientation et les usages plutôt qu'une segmentation artificielle du plateau. Les vitrages préservent la lumière et les vues, avec des degrés de transparence adaptés à la confidentialité.

La lumière accompagne les différentes situations — circulation, attente, consultation, échange bref et entretien — tandis que l'acoustique limite la fatigue et la propagation des conversations. Ces qualités ne résultent pas d'un objet isolé mais de la continuité entre plafonds, parois, portes, joints, mobilier et passages techniques.

7. Une accessibilité intégrée au projet

La création de l'accès accessible depuis le parking n'est pas traitée comme un dispositif secondaire ajouté au bâtiment. Elle appartient à la même architecture que l'entrée principale et doit conduire naturellement vers les espaces d'accueil. Le cheminement, l'élévateur, les portes, la signalétique, les zones d'attente et les postes accessibles composent une chaîne continue dans laquelle une personne handicapée bénéficie de conditions de compréhension, de confidentialité et de dignité comparables à celles offertes à l'ensemble du public.

Cette logique vaut aussi pour l'intérieur : la largeur des circulations, les espaces de manœuvre, le positionnement des assises, les postes de libre consultation et les box de grande dimension sont intégrés au dessin général plutôt que juxtaposés comme des exceptions. L'accessibilité participe ainsi directement à la qualité architecturale et à la lisibilité du service public.

8. Le mobilier comme architecture de proximité

Le mobilier constitue l'élément principal de contact entre le projet et ses utilisateurs. Il n'est pas ajouté après l'architecture : il organise les positions, les gestes, les distances, les vues et les limites. Dans l'accueil de premier niveau, il matérialise la frontière entre espace public et poste de travail tout en permettant l'échange de documents et l'accompagnement de l'utilisateur ; dans les box, il stabilise la position de l'agent, évite une confrontation trop rigide et permet à l'utilisateur de s'installer dans des conditions dignes et confortables.

Les équipements — écrans, prises, connexions, téléphones, alarmes, rangements et passages de câbles — sont intégrés au dessin au lieu d'apparaître comme des ajouts tardifs. Les plans PRO/DCE donnent les principes, dimensions et relations nécessaires au chiffrage ; les plans d'exécution, échantillons et prototype permettent ensuite de mettre au point avec l'entreprise retenue les assemblages, chants, quincailleries, réservations, finitions et détails de fabrication avant lancement de la série définitive.

LE PROTOTYPE COMME OUTIL DE PROJET

Le prototype confronte le dessin aux postures, aux gestes, aux distances, à l'accessibilité, à la protection et à l'entretien. Il permet de corriger avant fabrication ce qui ne peut être vérifié qu'à l'échelle 1.

9. Ce que l'architecture attend des entreprises

La qualité du projet ne dépend pas de matériaux rares ou coûteux. Elle dépend de la concordance entre les ouvrages, de la continuité des lignes, de la maîtrise des niveaux, de la précision des joints et des seuils, de l'intégration des équipements et de la capacité des différents lots à se coordonner avant de fermer une paroi, lancer une fabrication ou poser un ouvrage définitif.

- Lire les plans et les pièces de son lot en relation avec l'ensemble du projet et signaler les incompatibilités avant exécution.
- Préserver les ouvrages conservés et privilégier l'adaptation locale lorsqu'elle permet d'obtenir le résultat attendu sans intervention plus lourde.
- Présenter suffisamment tôt plans d'exécution, échantillons, prototypes et détails pour que les décisions architecturales restent possibles.
- Considérer raccords, chants, trappes, socles, joints, câbles et retouches comme des éléments d'architecture à part entière.

- Rechercher une exécution robuste, réparable et facile à entretenir, dont la qualité reste perceptible après plusieurs années d'usage public intensif.

UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE

Aucun lot ne produit seul l'atmosphère recherchée. Elle naît de l'accord entre sols, parois, plafonds, vitrages, lumière, installations, mobilier et signalétique.

10.Intention finale

Au terme des travaux, le bâtiment reste reconnaissable, mais l'accueil est profondément différent parce que les usages sont clarifiés, les circulations mieux distribuées, la protection intégrée à l'organisation, les modalités de réception différenciées et l'accessibilité incorporée à la chaîne normale du service. La transformation est volontairement discrète dans ses moyens et profonde dans ses effets.

Le projet recherche une architecture protectrice sans être fermée, institutionnelle sans être froide, adaptable sans devenir indéterminée et sobre sans renoncer à une véritable qualité spatiale. Sa réussite se mesure à la sensation d'évidence produite par l'ensemble : un usager qui comprend où aller, un agent qui peut travailler et se retirer en sécurité, une conversation qui peut rester confidentielle et un lieu capable d'évoluer sans perdre son unité.

INTENTION FINALE

Construire un accueil qui rende le service public plus lisible, qui protège sans exclure et qui accueille avec la même attention les usagers et les agents.

Documents de référence : Mémoire technique général PRO/DCE V03 du 17 août 2026 ; Pièce 00 ; CCTP et DPGF des lots n° 01 à 05 ; pièces graphiques PRO/DCE diffusées pour la consultation.

Pour la maîtrise d'œuvre
LC-Architectes